



**Global Compact France
1 rue du Louvre
75001 PARIS**

**A Saint-Etienne
Le 03 Février 2021**

Objet : Demande de délai

Madame, Monsieur,

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une Communication sur le progrès (COP). Cette dernière comprend une déclaration réitérant l'adhésion aux principes du Global Compact, une description des mesures concrètes mis en place depuis l'adhésion au Global Compact ou bien depuis la publication de notre dernière communication, et enfin une mesure des résultats obtenues et escomptés.

Nous sommes dans le regret de vous faire part de notre retard dans la préparation, l'envoi et la mise à disposition du public de notre Communication sur le Progrès pour les raisons suivantes : Restructuration de notre Groupe et pandémie de la COVID-19.

Nous vous prions de bien vouloir nous accorder une extension de la période de délai de soumission afin de pouvoir publier notre COP et de décrire les efforts et progrès réalisés afin d'appliquer et mettre en œuvre les principes du Global Compact des Nations Unies. Notre prochaine Communication sur le progrès sera envoyée sur le site du Global Compact à des fins d'évaluation en date du 03 Mai 2021 au plus tard.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées et dévouées.

**Jordan DA SILVA
Président**

